

DEPARTEMENT
<b>NORD</b>
CANTON
<b>GRANDE-SYNTHE</b>
COMMUNE
<b>GRAVELINES</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2023 AT 047

Liberté – Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

8.3 Voirie - CDV - 2023

**RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
RUE DE DUNKERQUE CHARLES VALENTIN**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de restreindre la circulation et le stationnement rue de Dunkerque Charles Valentin à Gravelines en raison des travaux de démolition.

**ARRÊTONS**

- Article 1 :** La circulation sera restreinte et 3 places de stationnement seront réservées au droit du chantier face au N°7 de la rue de Dunkerque-Charles Valentin.
- Article 2 :** Ces dispositions seront appliquées **du 17 avril au 2 mai 2023.**
- Article 3 :** La pose des panneaux de signalisation, de déviation, de présignalisation routière et du chantier seront à la charge de la Société RAMERY.
- Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- Article 5 :** La Société RAMERY, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, Le - 5 AVR. 2023

Le Maire,

Bertrand RINGOT

**MIS EN LIGNE SUR LE  
SITE DE LA VILLE LE :**

- 5 AVR. 2023

012 80. 2

153 80. 4